



CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 9 novembre 2018

Le 9 novembre deux mil dix-huit à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 novembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROYOUX, Maire.

Mr Dubois est élu Secrétaire de séance.

Présents : Mmes Sirieix, Desplat, Bonnet-Njamkepo, Gillot. Mrs Royoux, Dubois, Bourdonnay, Damaz, Challos.

Absents excusés : Mr Dutailly donne pouvoir à Mr Royoux, Mr Verdier donne pouvoir à Mme Desplat, Mr Quintric donne pouvoir à Mr Bourdonnay.

Absent : Mr Herreman.

2018 / 72 – CREATION DU FUTUR SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE

Considérant que la continuité du service est nécessaire, il est primordial pour les Communes concernées, de créer un Syndicat de Communes pour l'exercice de la compétence Extrascolaire et Périscolaire, sur leurs territoires respectifs.

En effet, la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) va rendre la compétence Enfance Jeunesse aux Communes au 1^{er} janvier 2019. Ces communes et celles qui le souhaitent, ont donc décidé de s'unir afin d'assurer la gestion de cette compétence.

Elles ont fixé ensemble les statuts et ont décidé de les voter de manière concordante afin d'établir une organisation optimum sur tout le territoire du Syndicat de Communes.

La faisabilité juridique et les conséquences financières et fiscales de cette création ont été analysées par les services d'EPN, anciennement détentrice de cette compétence, dans le but de faciliter la transition.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5212-1 et suivants ;

Vu le rapport explicatif joint en annexe ;

CONSIDÉRANT que les études menées montrent l'intérêt pour les Communes ci-après désignées, de se regrouper au sein d'un Syndicat de Communes afin d'œuvrer pour une coopération renforcée dans le domaine Extrascolaire et Périscolaire ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- **DEMANDER** à Monsieur le Préfet la création au 1^{er} janvier 2019 d'un Syndicat de Communes ayant pour compétence l'accueil extrascolaire et le périscolaire, et dont le périmètre est constitué des communes suivantes :

BOIS-LE-ROI

CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE

CHAVIGNY-BAILLEUL
CROTH
LA COUTURE BOUSSEY
MARCILLY-SUR-EURE
MOUSSEAUX-NEUVILLE
LIGNEROLLES
GARENNES SUR EURE
FOUCRAINVILLE
MOUETTES
L'HABIT
COUDRES
SAINT LAURENT DES BOIS
SEREZ
EPIEDS

- **DECIDER d'ADHERER** à ce Syndicat ;
- **TRANSFERER** la compétence Extrascolaire et Périscolaire de la commune à ce Syndicat ;
- **APPROUVER** les statuts de ce Syndicat, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **PROCEDER** à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat :
 - Mr Claude ROYOUX, titulaire
 - Mr Jean DUBOIS, suppléant.

Voté à 'unanimité.

2018 / 73 – ENCAISSEMENTS

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les sommes de :

- **499,67 €** correspondant au 2^{ème} remboursement pour la barrière détériorée en face du café.
- **470,40 €** correspondant au remboursement du candélabre abîmé au Val Léger.

Voté à 'unanimité.

2018 / 74 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES SPORTS AU PROFIT DU R. P. A. M.

Mr le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition de la salle des sports au profit du Relais Parents et Assistantes Maternelles (R.P.A.M.) et propose au conseil de valider ce document.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la convention de mise à disposition des locaux de Marcilly sur Eure,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de Marcilly sur Eure.

Voté à 'unanimité.

DIVERS

- Frais de scolarité 2017/2018 (enfants scolarisés à St André)
- Gens du voyage

- CV professeur de soutien
- Projet de construction d'un terrain de tennis
- Conférence des élus locaux de l'Eure
- Classement domaine public RD 558
- Droit de passage lotissement Les Longues Pièces (acquisition de la parcelle)